

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que le Groupe HOLARCOM a déposé le 10 août 2007 un projet d'offre publique de retrait visant les actions Le Carton, auprès du CDVM.

En conséquence de ce dépôt, le CDVM a demandé à la Bourse de Casablanca de procéder à la suspension de la cotation des titres Le Carton.

Ce projet d'offre publique de retrait porte sur les actions Le Carton constituant l'actuel flottant en bourse, soit 1 984 actions. A l'issue de cette offre, Le Carton a l'intention de demander sa radiation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi relative aux offres publiques, le CDVM dispose de 10 jours pour se prononcer sur la recevabilité de ce projet.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions ainsi que son calendrier seront publiés dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

DO/EM/010/2007

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières